

Les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec: quelles sont les stratégies déployées par les personnes migrantes pour les contourner ?

Roxane Guay

Candidate à la maîtrise en anthropologie, Université Laval

RÉSUMÉ

Il est possible de comparer le parcours des immigrantes québécoises et immigrants québécois à celui de combattantes et combattants. Par exemple, afin d'être sélectionnés par la province, les candidates et candidats du programme régulier des travailleuses et travailleurs qualifiés (PRTQ) doivent d'abord fournir une Déclaration d'Intérêt (DI), dans le portail en ligne Arrima. Par la suite, si ces dernières et derniers répondent aux besoins socio-économiques de la province, elles et ils seront invités à demander le Certificat de Sélection du Québec (CSQ), lequel est délivré par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) comme preuve de leur sélection pour s'installer au Québec. En vertu de l'Accord de 1991 avec le gouvernement fédéral, la province détient un droit de veto pour la sélection des immigrantes et immigrants, ce qui fait que l'obtention du CSQ est préalable à la demande de résidence permanente auprès du fédéral. Cet exemple montre que les candidates et candidats, qui désirent immigrer au Québec, se livrent à une multiplication des démarches administratives, ce qui contribue à rendre le processus migratoire long, coûteux et éprouvant. Malgré les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec, des milliers d'entre eux et elles obtiennent leur résidence permanente, à chaque année. Cet essai tente alors de mettre de l'avant la capacité d'action des personnes migrantes afin de surmonter les difficultés administratives encourues dans leur projet d'immigration.

Mots-clés: immigration, bureaucratie migratoire, Québec, agentivité

ABSTRACT

It is possible to compare the journey of Quebec's immigrants to the ones of fighters. For example, in order to be selected by the province, candidates for the Regular Skilled Worker Program (RSWP) must issue a Declaration of Interest (DI), on the online portal Arrima. Subsequently, if the latter meet the social-economic needs of the province, they will be invited to apply for the Québec Selection Certificate (CSQ), which is delivered by the Ministry of Immigration, Francization, and Integration (MIFI) as a proof of their selection to settle in Quebec. Under the 1991 Federal Agreement, the province has a veto right for the selection of immigrants, which means that obtaining the CSQ is a prerequisite for applying for permanent residency with the federal government. This example shows that candidates who wish to settle in Quebec engage in a multiplication of administrative procedures, which makes the migration process longer, more expensive,

and emotionally exhausting. Despite the bureaucratic obstacles to immigration in Quebec, thousands of them get their permanent residency every year. This essay therefore attempts to highlight their capacity for action to overcome the administrative difficulties encountered in their immigration project.

Keywords: immigration, migration bureaucracy, Quebec, agency



Les obstacles bureaucratiques à l'immigration au Québec: quelles sont les stratégies déployées par les personnes migrantes pour les contourner ?

Introduction

La gestion de l'immigration au Canada (et au Québec) suit les tendances occidentales plus larges en matière de politiques migratoires qui se posent principalement sur des impératifs de sécurité nationale (Haince, 2014). Les justifications fournies par les pays du Nord global, quant aux contrôles serrés qu'ils appliquent et les ressources investies pour y parvenir concernent la sécurité de leur population face aux immigrantes et immigrants « indésirables », dont les criminelles et criminels de guerre, trafiquantes et trafiquants de drogues et terroristes (Satzewich, 2015). Assurant un contrôle aux frontières, les documents de la bureaucratie¹ représentent à la fois l'accès au pays convoité par l'individu, mais aussi ce qui servira à évaluer son éligibilité (Pigg, Erikson et Inglis, 2018). Conséquemment, les personnes migrantes qui désirent s'installer au pays passent par des processus bureaucratiques complexes dans lesquels ils et elles sont sujets de contrôle et de surveillance (Geoffrion et Cretton, 2021). Toutes les personnes migrantes qui souhaitent traverser légalement une frontière seront confrontées à la bureaucratie migratoire d'un ou de plusieurs États (Satzewitch, 2015).

En vertu de l'Accord de 1991 avec le gouvernement fédéral, les personnes migrantes qui souhaitent s'installer au Québec doivent d'abord être sélectionnées par la province. Ceci contribue à façonner une expérience distincte pour celles-ci et ceux-ci, engendrée par la multiplication des démarches administratives auxquelles ils et elles se heurtent. Outre le temps investi pour remplir la paperasse, le processus est également plus coûteux et éprouvant (Geoffrion et Cretton, 2021). Cependant, loin de rester passives et passifs face aux lenteurs administratives, les candidates et candidats à l'immigration au Québec s'investissent corps et âmes dans ce qui représente, pour plusieurs, le plus grand projet de leur vie. Afin de témoigner de l'agentivité (Laplane, 2021) de ces actrices et acteurs, cet article propose d'illustrer certaines stratégies mises en place par celles-ci et ceux-ci pour surmonter les difficultés rencontrées dans le

¹ Les documents exigés varient selon le statut ou le permis demandé au pays. Ils peuvent inclure, par exemple, le passeport, une preuve de voyage, une offre d'emploi, une preuve de fonds suffisants ou autres documents.

parcours bureaucratique. Il sera d'abord question des enjeux soulevés par la bureaucratie migratoire, à l'aide du concept de l'habitus bureaucratique (Affolter, 2021). Par la suite, j'explorai différentes stratégies, dont la sollicitation d'intermédiaires en immigration, lesquelles et lesquels représentent un atout considérable pour les aider à naviguer à travers les méandres de la bureaucratie. J'aborderai également l'utilisation du temps d'attente pour développer une expertise sur les politiques migratoires et administratives. Finalement, il sera question de la mise à profit de leurs émotions et affects dans les différentes étapes du processus d'immigration.

1. Méthodologie et problématique

La méthodologie déployée dans le cadre de cette analyse est composée d'une revue de littérature critique. Les articles ont été sélectionnés à partir d'une recension effectuée sur les moteurs de recherche Google Scholar ainsi que Sofia (Université Laval) entre octobre et décembre 2021, à l'aide des mots-clés suivants: immigration, bureaucratie, Québec et Canada. Une attention particulière a été portée quant à la sélection d'articles scientifiques rédigés par des chercheuses et chercheurs en sciences sociales. Puisque cette recherche a été effectuée par l'usage exclusif et non-exhaustif de données de seconde main, la portée de cette analyse est limitée. Cependant, cette recension demeure pertinente, particulièrement dans le contexte socio-politique actuel. En effet, la pénurie de main-d'œuvre observée depuis les dernières années, a permis de mettre en évidence l'importance des travailleuses étrangères et travailleurs étrangers pour la province. De plus, la fermeture du Chemin du Roxham a contribué au soulèvement de débats autour des demandeuses et demandeurs d'asile accueillis dans la province. Le traitement médiatique de celles-ci et ceux-ci, qui participe à former l'opinion publique au Québec, n'est pas toujours favorable à leur intégration dans la société et participe à la circulation de certains préjugés (pensons notamment aux propos de l'ex-ministre de l'Immigration, Jean Boulet, affirmant en 2022 que les immigrantes et immigrants ne parlaient pas français, ne travaillaient pas ou n'adhéraient pas aux valeurs de la société québécoise). L'analyse ici proposée souhaite ainsi nuancer certains stéréotypes véhiculés à l'égard des personnes migrantes par la mise en évidence de l'agentivité dont ils et elles usent dans leur parcours bureaucratique pour immigrer au Québec.

2. Les particularités de la bureaucratie migratoire au Québec

Il convient d'abord de considérer la frontière d'un pays comme un réseau composé d'humains, d'idéologies, de lois et de documents qui incarnent la souveraineté de l'État auquel se confrontent les candidats et candidates à l'immigration dans leur parcours migratoire (Odasso, 2021). Le « gatekeeping », qui consiste à un contrôle formel et informel s'exerçant sur plusieurs niveaux et qui est investi de différents types de pouvoirs et intérêts (Chaudhuri, 2017), permet de déterminer « [...] quels individus ou quelles informations peuvent passer de l'extérieur à l'intérieur » (Pigg et al., 2018, p. 179) de la frontière. La bureaucratie migratoire agit à titre de « gatekeeper », puisqu'elle a le pouvoir de restreindre l'accès à un individu qui souhaite traverser une frontière, que ce soit à cause d'un papier manquant ou mal rempli. Elle fait du document une preuve d'admission à la sphère valorisée d'appartenance (Pigg et al., 2018). Ainsi, « les individus qui opèrent dans le cadre du 'gatekeeping' traitent le document à la fois comme un précieux gage de légitimité et comme le moyen d'avancer leurs intérêts dans des systèmes distributionnels saturés de pouvoir au sein desquels ils désirent être inclus » (Pigg et al., 2018, p. 179).

Les bureaucraties sont des organisations opaques, c'est-à-dire qu'elles sont, à certains niveaux, illogiques et impénétrables, à la fois pour les « initiés et initiées » et les « étrangers et étrangères » (Hoag, 2011, p. 82). La bureaucratie en elle-même consiste en un modèle d'organisation administrative qui prévoit une gestion efficace du travail. Son modèle idéal, décrit par Weber (1971 [1921]), se caractérise par une structure hiérarchique, une division des tâches, une formation formelle des employés et employées, des règles strictes et constantes (lesquelles assurent la standardisation du traitement des données) et un bureau public où sont conservés les documents (Etzioni-Halevy, 2009). Les bureaucraties s'inscrivent dans un processus de formalisation, c'est-à-dire qu'elles classent et trient des phénomènes sociaux en les associant à des catégories (Serpa et Ferreira, 2019). Ces dernières découlent de concepts construits et traduisent une certaine conception du monde (Serpa et Ferreira, 2019). Ces catégories sont déterminées par celles et ceux qui détiennent le pouvoir de le faire, ici les autorités migratoires, et elles sont imposées à l'ensemble des individus qui se prêtent à la bureaucratie, lesquels et lesquelles doivent s'y conformer. Celles-ci participent à établir

les normes d'inclusion et d'exclusion et les possibilités d'action pour celles et ceux qui doivent remplir la paperasse (Serpa et Ferreira, 2019). En ce qui concerne le contexte de la bureaucratie migratoire, les candidates et candidats à l'immigration, en cochant certaines cases, « [...] attestent qu'ils entrent dans les catégories sociales qui font sens dans le pays d'accueil, entraînant un processus de négociation et de transformation de leur identité » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 6). Ces différentes catégories de la bureaucratie migratoire, telles que « réfugié ou réfugiée », « travailleur qualifié ou travailleuse qualifiée » ou « travailleur étranger ou travailleuse étrangère temporaire » sont associées à des valeurs politiques et morales différentes selon les hiérarchies sociales et nationales dans lesquelles elles évoluent (Geoffrion et Cretton, 2021).

Au Québec, il est possible d'observer que la gestion de l'immigration s'inscrit dans un contexte néolibéral. Dans ce cadre, l'organisation des politiques migratoires favorise la mobilité des individus qui possèdent des qualités entrepreneuriales, certaines compétences recherchées par le pays et des contacts sur le marché mondial (Walsh, 2011). Celles et ceux qui correspondent à ce profil ont accès beaucoup plus facilement à la résidence permanente que les individus qui ne correspondent pas à ces critères, lesquelles et lesquels se heurtent à davantage d'obstacles et à une vulnérabilité plus grande (Walsh, 2011). La bureaucratie migratoire, malgré son apparence neutre et universellement applicable, désavantage également certains groupes de migrantes et migrants en raison et de leurs origines ethniques et/ou culturelles (Satzewich, 2015). D'ailleurs, selon Graeber (2012), les bureaucraties semblent être organisées pour garantir qu'un certain nombre d'individus se trouvent dans l'incapacité d'accomplir les tâches administratives. Effectivement, les bureaucraties ne prévoient pas d'ajustements pour accommoder les usagères et usagers qui auront à remplir ces documents. En ce qui concerne les personnes migrantes, nombre d'auteurs et auteures² ont soulevé le caractère distinct de leur expérience avec la bureaucratie, laquelle dépend de leur identité nationale et religieuse, de leur classe et de leur genre. Par exemple, certaines personnes migrantes, comme celles et ceux originaires de pays occidentaux, ont le potentiel d'être plus familières et familiers avec les procédures et formalités bureaucratiques du Canada

² À cet effet, voir Anderson, 2010; Andrucki, 2010; Cretton, 2018; Geoffrion et Cretton, 2021; Glick-Schiller et Salazar, 2013; Hayes, 2015a et Tesfahuney, 1998.

et du Québec. Ceci peut s'expliquer en raison du système semblable avec lequel leur propre État fonctionne, pays qui sont aussi héritiers de la tradition britannique.

En anthropologie, le concept de l'agentivité est décrit comme une « puissance d'agir » qui permet d'explorer « [...] les limites de la capacité humaine d'agir indépendamment des contraintes structurelles » (Laplante, 2021). Les personnes migrantes qui modifient leurs conduites pour se conformer aux catégories légales de la bureaucratie expriment donc une forme d'agentivité face aux mécanismes de contrôles, suggérant qu'il existe une relation entre les individus, le droit et l'État (Menjívar et Lakhani, 2016). Ils et elles acceptent de se prêter au jeu de la bureaucratie (Odasso, 2021) pour obtenir ce qu'ils et elles souhaitent. Pour maximiser leurs chances de réussite, les personnes migrantes traduisent leurs vies dans les formulaires tout en s'assurant de répondre aux attentes gouvernementales (Araya-Moreno, 2014). Ce n'est cependant pas une tâche facile, puisque la bureaucratie migratoire tend à effacer l'histoire de vie des personnes migrantes, au profit d'une grille de sélection abstraite, objective et inflexible (Odasso, 2021). Cette structure poursuit un but: le détachement personnel des bureaucrates pour assurer qu'il n'y ait confusion entre les objectifs organisationnels et les motivations ou autres intérêts possibles de celles-ci et ceux-ci (Serpa et Ferreira, 2019). En effet, la bureaucratie prévient un traitement inéquitable, par favoritisme ou discrimination, des dossiers traités (Etzioni-Halevy, 2009). Si la sélection des immigrantes et immigrants s'est déjà effectuée sur la base de critères raciaux et ethniques, aujourd'hui, elle se fait principalement à partir des besoins économiques de la province (Haince, 2010). Depuis 2002, le système de points en place participe à la fabrication de la personne immigrante « parfaite » (Haince, 2014, p. 100) pouvant répondre aux besoins urgents du marché du travail de la province. Le capital humain des futures personnes immigrantes est mis de l'avant, lesquelles se voient attribuées des points selon diverses caractéristiques tels que leur âge, leur éducation, leurs expériences professionnelles, leurs compétences linguistiques et autres³.

³À titre d'exemple, voir le tableau 1 qui présente la grille de sélection pour les candidats et candidates du Programme régulier des travailleuses et travailleurs qualifiés (PRTQ).

Tableau 1⁴

**Grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés
Règlement du 2 août 2018**

			POINTS MAX. 103 / 120
FORMATION			(26 max.)
Seuil éliminatoire : 2 points au critère Niveau de Scolarité	Niveau de scolarité	Secondaire général	2
		Secondaire professionnel	6
		Postsecondaire général 2 ans	4
		Postsecondaire technique 1 an ou 2 ans	6
		Postsecondaire technique 3 ans	8
		Universitaire 1 ^{er} cycle 1 an	4
		Universitaire 1 ^{er} cycle 2 ans	6
		Universitaire 1 ^{er} cycle 3 ans ou +	10
		Universitaire 2 ^e cycle 1 an ou +	12
	Universitaire 3 ^e cycle	14	
Domaine de formation	Points à la partie I (diplôme étranger) ou à la partie II (diplôme du Québec ou l'équivalent) de la liste		0, 2, 6, 9 ou 12
EXPÉRIENCE			(8 max.)
	Durée de l'expérience professionnelle du travailleur qualifié	Moins de 6 mois	0
		6 mois à 11 mois	4
		12 mois à 23 mois	4
		24 mois à 35 mois	6
		36 mois à 47 mois	6
		48 mois ou +	8
ÂGE			(16 max.)
		18 ans à 35 ans	16
		36 ans	14
		37 ans	12
		38 ans	10
		39 ans	8
		40 ans	6
		41 ans	4
		42 ans	2
		43 ans ou +	0
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES			(22 max.)
	Français	Compréhension orale	0, 5, 6 ou 7
		Production orale	0, 5, 6 ou 7
		Compréhension écrite	0 ou 1
		Production écrite	0 ou 1
	Anglais	Compréhension orale	0, 1 ou 2
		Production orale	0, 1 ou 2
		Compréhension écrite	0 ou 1
		Production écrite	0 ou 1
SÉJOUR ET FAMILLE AU QUÉBEC			(8 max.)

2.1 L'habitus bureaucratique: une compétence non-négligeable

Il est exact de déterminer que l'habitus bureaucratique que détiennent certaines personnes migrantes peut jouer en leur faveur lors de la complétion de la paperasse. Ce concept, qui découle de celui de l'habitus développé par Bourdieu (1986) nous permet de comprendre pourquoi la bureaucratie de l'État a la capacité d'être particulièrement violente pour celles et ceux qui n'ont pas intégré les normes de la bureaucratie au cours de leur vie (voir Gupta 2012). La rencontre avec les obstacles administratifs à l'accès au pays peut être complexe, d'autant plus lorsqu'elle se fait dans un contexte juridique et socio-politique qui n'est pas familier pour la personne concernée (Chaudhuri, 2017). Selon Bourdieu (1986), les dispositions qui caractérisent un habitus sont partagées parmi plusieurs individus au sein d'un même collectif social ou encore une même classe sociale. Elles peuvent correspondre à des comportements, capacités, routines quotidiennes,

⁴ https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/GR_Selection_Travailleurs_Qualifies.pdf

compétences qui sont acquises par un groupe d'individus grâce à leur socialisation (Bourdieu, 1986). Par conséquent, l'habitus bureaucratique, qui consiste à remplir des documents, à les mettre en forme, à les numériser, les imprimer etc., ne sont pas des compétences familières ou faciles pour toutes les personnes migrantes qui souhaitent déposer une demande d'immigration. À titre d'exemple une personne seule désirant immigrer au Québec devra passer par les démarches administratives suivantes:

- Remplir huit formulaires disponibles en anglais, en français ou en espagnol;
- Payer les frais de traitement, donc déposer de l'argent ou envoyer un chèque;
- Obtenir un certificat de naissance, un certificat d'études (pour chaque institution fréquentée) et un certificat d'emploi (pour chaque emploi occupé);
- Obtenir un certificat de casier judiciaire de tous les pays où elle a résidé;
- Prendre un ou des cours de français et passer un examen (si le français n'est pas sa langue maternelle);
- Traduire tous les documents à soumettre qui ne sont ni en français ni en anglais;
- Passer une entrevue de sélection (pas toujours requis) en français;
- Passer des examens médicaux;
- Traverser la frontière;
- Assister à une séance d'information sur le Québec (Gouvernement du Québec, 2022).

Il est important de noter que depuis l'introduction du portail Arrima au Québec, en 2019, la majorité des démarches ci-dessus devront être réalisées en ligne. Ainsi, les démarches menant à la délivrance du CSQ implique aujourd'hui d'avoir une certaine aisance avec les formulaires électroniques. Ceci ajoute aux compétences et ressources (accès à un réseau Internet) requises pour y parvenir.

Dans le contexte d'immigration en Italie, Anna Tuckett (2018), professeure d'anthropologie légale et politique à l'Université Brunel, soulève que les politiques d'immigration sont construites dans l'objectif de prolonger le statut précaire des personnes migrantes, qui sont continuellement confrontées aux régimes de documentation lourds et complexes des états. Ce constat fait également sens dans le contexte québécois, sachant les nombreuses démarches préalables à une demande de résidence permanente

au gouvernement fédéral, maintenant conditionnelle, c'est-à-dire qu'elle peut être révoquée à tout moment, si la candidate ou le candidat ne se conforme pas aux normes et obligations en vigueur (Haince, 2014). Ceci concerne aussi les migrantes et migrants temporaires au Canada, qui s'engagent dans une lutte administrative sans précédent, alors qu'ils et elles tentent d'éviter des discontinuités pour conserver leur statut au pays (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019).

Finalement, il est possible d'observer des tendances dans les stratégies adoptées par les personnes migrantes, tant pour celles et ceux qui maîtrisent l'habitus bureaucratique, que celles et ceux qui ne le maîtrisent pas afin de contourner les obstacles qui se dressent sur leur route. Paret et Gleeson (2016), qui travaillent sur l'expérience contemporaine des personnes migrantes remarquent que cette dernière est marquée par la précarité et l'agentivité, laquelle peut prendre quatre formes. La première concerne la décision de déménager, qui est liée à des obligations familiales ou des attentes de longue date de la communauté (Paret et Gleeson, 2016). La seconde concerne la position que les personnes migrantes peuvent adopter pour contester (ou non) des cas d'abus quant à leurs droits légaux sous la bureaucratie étatique et fédérale (Paret et Gleeson, 2016). La troisième concerne l'engagement dans des organisations collectives et la dernière est l'agentivité qui s'opère dans d'autres sphères de la vie sociale de la personne migrante (Paret et Gleeson, 2016). Dans cette analyse, il sera question de ces différentes formes d'agentivité, identifiées par Paret et Gleeson, à l'aide d'exemples tirés de la littérature.

3. Les intermédiaires en immigration comme stratégie de navigation

« Vous n'êtes pas tenu d'avoir recours aux services d'un représentant ! C'est à vous de décider » (Gouvernement du Canada, 2022). Cet énoncé, sur le site web du Gouvernement du Canada, est mis en évidence. On y ajoute une mise en garde contre les représentantes et représentants frauduleux. Selon le Gouvernement du Canada, si les candidats et candidates suivent les instructions, ils et elles devraient être en mesure de remplir les formulaires nécessaires à la demande de statut ou de permis et les présenter eux-mêmes ou elles-mêmes (2022). Pourtant, il est possible d'observer une tendance grandissante du recours aux intermédiaires en immigration pour compléter les démarches d'immigration au sein des pays du Nord global (Heyman, 2004). Comment expliquer ce fait ?

Tout d'abord, Dovelyn Agunias, analyste principale des politiques à la Migration Policy Institute et agente de recherche régionale à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Bangkok, distingue cinq principales catégories d'intermédiaires en immigration: les réseaux sociaux (composés des proches des personnes migrantes, comme les membres de la famille, amies et amis ou connaissances), les agences privées de recrutement et leurs chaînes (intermédiaires formels se spécialisant dans le recrutement), les « quasi-intermédiaires » (impliqués dans d'autres activités commerciales, comme les consultants ou consultantes en immigration ou les programmes d'échanges culturels), les « smugglers » (celles et ceux qui opèrent à la limite de l'illégalité et des activités criminelles) et les trafiquantes et trafiquants (actrices et acteurs clairement criminels) (2009). Les intermédiaires identifiés ici agissent plus particulièrement avant et pendant le processus de sélection. Selon leurs compétences, ils et elles peuvent, par exemple, les aider à préparer leur dossier de candidature ou leur entrevue de sélection, leur prodiguer des conseils juridiques ou encore les représenter devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (Haince, 2010). En bref, les intermédiaires participent à renforcer les capacités des personnes migrantes, grâce à leur familiarité avec les instances bureaucratiques, par exemple, et à élargir leurs possibilités (Agunias, 2009).

Ces actrices et acteurs sont aujourd'hui considérés comme pratiquant des tâches bureaucratiques de plus en plus complexes, rendant les personnes migrantes dépendantes de leurs services, et pour certains et certaines, financièrement redevables (Underhill et al., 2018). Effectivement, l'augmentation des régulations gouvernementales concernant la migration participe à la complexification de la paperasse parcourue par les expertes et experts bureaucratiques à petite échelle, justifiant l'augmentation des coûts de ces services (Lindquist et al., 2012). Malgré le fait que les personnes migrantes peuvent solliciter l'aide non-rétribuée de membres de leur famille, amis ou amies ou autres organisations bénévoles, plusieurs choisissent d'obtenir de l'aide professionnelle auprès d'individus réglementés, informés et expérimentés (Sawicki et Desloges, 2021). À titre d'exemple, les avocates et avocats sont en mesure d'associer leur formation juridique à une compréhension nuancée de la situation vécue par leur cliente ou leur client et reconnaître quelles informations présenter et comment les présenter aux autorités migratoires de manière à favoriser leurs clientes et clients (Shanahan, Carpenter et Mark,

2016). La représentation légale peut contribuer, par exemple, à augmenter la confiance et la satisfaction des personnes envers le régime de justice, en raison de leur opportunité accrue de raconter leur version de l'histoire et de se sentir traitées comme des membres estimés de la communauté (Colbert, Taternoster et Bushway, 2002). Ceci montre que l'utilisation des services d'intermédiaires en immigration peut constituer une stratégie efficace pour les personnes migrantes qui souhaitent être intégrées à la société québécoise. En effet, les intermédiaires socialisent les personnes migrantes aux attentes des services gouvernementaux et leur offrent une place au sein de la communauté politique en déterminant leur éligibilité (Lipsky, 1980). Leur position de médiatrices et médiateurs, entre l'État et les individus, leur confèrent une vue d'ensemble sur la façon dont les bureaucraties sont reçues et traitées par les clientes et clients (Lipsky, 1980). Par leur habitus bureaucratique, ils et elles ont intégré un langage et une approche marketing qui leur permet de « vendre » leurs clientes et clients aux autorités canadiennes et québécoises en mettant en valeur l'utilité de la personnes migrante (Haince, 2010, p. 280). Au fil du temps, les intermédiaires légaux sont devenus des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, jusqu'à parfois être considérés comme des partenaires pour les autorités gouvernementales (Haince, 2010). Ainsi, ces organisations constituent de nouvelles formes de pouvoir dans le domaine de l'immigration, agissant à titre de « passeuses ou passeurs », à la fois légitimes et légaux ou légales dans la gestion de ce trafic (Haince, 2010). Le recours à des services privés, par des expertes et experts qui maîtrisent non seulement l'habitus bureaucratique, mais détiennent aussi des informations-clés quant aux procédures d'immigration (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019), est l'une des stratégies utilisées par les personnes migrantes. Dans les faits, les informations que reçoivent les candidats et candidates par rapport à l'état de leur dossier restent très générales (Araya-Morena, 2014) et peuvent être difficiles à comprendre pour celles et ceux qui ne maîtrisent pas les codes. De plus, « la possibilité de communiquer avec une personne [une agente ou un agent d'immigration ou encore des préposées ou préposés des Centre de service à la clientèle à IRCC ou au MIFI], soit par téléphone soit directement, est presque inexistante, ce qui ajoute une source de stress supplémentaire pour les impétrants » (Araya-Moreno, 2014, p. 61). Le recours à des intermédiaires en immigration permet aux personnes migrantes d'aller chercher des

informations précieuses, un savoir informel, qui ne se retrouve pas sur les sites web d'aide à la sélection qui sont mis à la disposition des candidates et candidats (Araya-Moreno, 2014). Reconnaisant ainsi le rôle, la position et les capacités des intermédiaires quant aux contrôles migratoires, les candidates et candidats à l'immigration au Québec les sollicitent pour les accompagner dans l'affrontement des obstacles administratifs se trouvant sur leur route migratoire.

4. le pouvoir de l'attente

À chacune des étapes à franchir pour obtenir un permis ou un statut particulier, les personnes migrantes sont confrontées à un autre obstacle engendré par la bureaucratie: celui de l'attente. Ce phénomène, central dans la gestion de l'immigration au Québec, se présente puisque le nombre d'applications est largement supérieur à celui que l'organisation bureaucratique est en mesure de traiter (Satzewich, 2015). Alors que plusieurs dénoncent la complexité des démarches bureaucratiques associées aux processus d'immigration, la majorité des personnes migrantes considèrent l'attente du résultat de leur demande comme l'étape la plus difficile au niveau émotif (Tuckett, 2015). Suite à l'envoi de leur dossier, les candidats et candidates se trouvent dans une position de dépendance objective et de subordination, dans la mesure où ils et elles n'ont d'autres choix que d'attendre la réponse de l'organisation (Schwartz, 1974). Cette période d'attente est décrite par celles-ci et ceux-ci comme une mise « sur pause » de leur vie, puisque l'incertitude quant à l'issue de la demande rend complexe le fait d'entamer des projets pour le futur, comme de fonder une famille ou acheter une maison (Geoffrion et Cretton, 2021). Ils et elles se trouvent, malgré eux et elles, dans un temps « interstitiel », c'est-à-dire une période qui se situe entre l'arrivée au pays d'accueil et celui de l'entrée potentielle (et conditionnelle) dans un processus d'intégration (Tisato, 2017). Reconnaisant les conséquences de l'attente pour les personnes migrantes, les chercheuses et chercheurs en sciences sociales qui étudient la migration se penchent de plus en plus sur ce phénomène induit par la bureaucratie, et dont les personnes migrantes restent souvent dans l'ombre (Nourpanah, 2021). Certaines et certains remarquent que l'attente n'est pas absolument synonyme d'une perte de temps. Effectivement, bien que cette situation d'attente soit inscrite dans des relations de pouvoir, les personnes migrantes ont la possibilité de « [...] développer des stratégies de contre-pouvoir » (Tisato,

2017, p. 123). Dans leur étude portant sur la réunification familiale des grands-parents au Canada, Bélanger et Candiz ont expliqué que « 'waiting' involves the deployment of strategies to reduce and end 'waiting' [...] In the case of legal migration, agency during 'waiting' is bureaucratic and administrative and involves sense-making and information-digging » (2020, p. 3475). Effectivement, plusieurs personnes migrantes utilisent cette attente de manière stratégique: ils et elles partagent des informations sur les démarches ou leurs délais de traitement avec d'autres et tentent de mieux comprendre les subtilités du système bureaucratique. Les nombreux forums en ligne et groupes Facebook⁵ regroupant des personnes migrantes du Canada et du Québec témoignent de leur mobilisation pour s'entraider et partager leur expérience migratoire (Odasso et Geoffrion 2023). Certaines et certains utilisent aussi ces plateformes afin d'estimer où leur propre dossier en est rendu dans la file d'attente, en se fiant aux dates de soumission et de traitement partagées par les autres utilisatrices et utilisateurs. Selon Hage (2009), le fait d'attendre témoigne d'une forme d'agencéité elle-même, dans la mesure où la personne qui est bloquée par la bureaucratie n'a pas une grande capacité d'action, mais ne succombe tout de même pas en devenant une simple victime (Jacobsen, Karlsen et Khosravi, 2021). Tel que soulevé par Sutton, Vigneswaran et Wels, « waiting can, in this sense, be understood as a strategy of deviance where out-waiting becomes a form of outwitting » (2011, p. 31).

De nos jours, l'attente en vient à être associée un état d'alerte constant, lequel est accentué par les technologies de communication en ligne, qui permettent l'accès au statut d'immigration et aux notifications envoyées par l'organisation en tout temps (Araya-Moreno, 2014; Geoffrion et Cretton, 2021). Les candidates et candidats des catégories de l'immigration économique, par exemple, faisant partie de la classe moyenne éduquée, possèdent des appareils de communication, ont accès à Internet et sont en mesure de s'en servir. Or, ces notifications, couplées à l'attente, est également source d'anxiété pour celles-ci qui craignent d'avoir commis une erreur en remplissant le formulaire d'application (Tuckett, 2015). Cependant, plusieurs vont mobiliser la crainte qu'ils et elles ressentent pour développer une véritable expertise administrative sur les procédures et la préparation des dossiers, au point d'être en mesure d'anticiper les

⁵ Certains forums très connus comptent plusieurs milliers d'abonnés et d'abonnées.

obstacles possibles (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019). Ces dernières et derniers deviennent des « experts et expertes et survivants et survivantes » d'un système administratif opaque, changeant, anonyme et capricieux (Bélanger, Ouellet et Fleury, 2019). Pour Tuckett, les candidates et candidats, qu'elle nomme les « brokers » « [...] are key figures in today's highly bureaucratized global migration regime » (2018, p. 246). À cet effet, plusieurs recherches portant sur l'immigration⁶ ont soulevé que les personnes migrantes se montrent ingénieuses face aux difficultés encourues dans leur parcours migratoire et sont en mesure de manipuler les lois à leur avantage (Tuckett, 2015). Les personnes migrantes sont capables d'opérer une distinction entre ce qu'ils et elles désirent et ce qu'ils et elles doivent dire ou écrire pour l'obtenir (Araya-Moreno, 2014). Selon Araya-Moreno, « il y a toute une technique, une connaissance pour maîtriser le système de sélection » (2014, p. 79-80). Par exemple, en entrevue, ils et elles vont se dire être prêts et prêtes à habiter en région⁷, plutôt qu'à Montréal, la métropole du Québec, à avoir des enfants et être confiants et confiantes pour surmonter les difficultés lors de leur installation au pays d'accueil (Araya-Moreno, 2014). Pour d'autres, il s'agit d'« [...] attendre la dernière minute pour envoyer leurs documents afin de gagner plus de temps. D'autres, au contraire, vont essayer de faire un autre type de demande afin de pouvoir venir au Québec plus tôt, même si c'est sous un autre statut » (Araya-Moreno, 2014, p. 90).

Bref, ces exemples montrent que les pratiques des personnes migrantes sont entremêlées dans de nombreuses relations de pouvoir, alors qu'ils et elles évaluent à la fois les dangers et possibilités quant à leur position actuelle et tentent d'actualiser des itinéraires vers un avenir incertain et changeant (Jacobsen, Karlsen et Khosravi, 2021). Ils et elles développent une multitude de stratégies afin de se réapproprier le temps d'attente qui leur est imposé par les structures de la bureaucratie migratoire, ce qui témoigne de leur agentivité dans ce contexte.

⁶ Voir Calavita, 2005; De Genova, 2002; Hansen et Stepputat, 2001; Heyman et Smart, 1999; Kelly, 2006; Mitchell, 2006; Ochs, 2011 et Sharma et Gupta, 2006.

⁷ La régionalisation de l'immigration est l'un des objectifs poursuivis par le régime migratoire actuel au Québec (Gouvernement du Québec, 2023).

5. La mobilisation des émotions et affects

« Les bureaucraties migratoires sont des vecteurs d'(im)mobilités et d'(im)possibilités intensément chargées d'émotions » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 3). Il semble que le modèle de la bureaucratie idéale, imaginée par Weber, ne colle pas à la réalité: ce système est rempli d'émotions, lesquelles se matérialisent plus particulièrement dans la rencontre entre les personnes migrantes (en personne ou en ligne), avec les intermédiaires en immigration et mêmes à travers les documents. Lors de l'évaluation d'un dossier, l'agent ou l'agente d'immigration scrute celui-ci à la recherche d'incohérences et évalue les facteurs de crédibilité et de risque (Satzewich, 2015). Les candidates et candidats à l'immigration, qui veulent éviter à tout prix de susciter la méfiance des agentes ou agents, s'investissent vigoureusement dans la constitution de leur dossier, afin qu'il soit le plus soigné possible. Les personnes migrantes reconnaissent qu'une erreur de leur part, un oubli important ou un mensonge pourrait résulter en une réponse négative de leur projet d'immigration au Canada. Loin d'être neutres, les documents de la bureaucratie soulèvent des significations différentes pour ces derniers et dernières (Geoffrion et Cretton, 2021). Ces documents possèdent un potentiel affectif important: espoir et détermination, mais aussi incertitude et peur (Tuckett, 2018). Les dossiers qu'ils et elles auront à remplir comprennent des questions jugées objectives ou neutres, portant, par exemple, sur leur éducation ou leur expérience professionnelle⁸. Par contre, ces questions les mènent à réfléchir sur leur avenir au pays d'accueil et à faire une auto-évaluation de leur parcours de vie, impliquant ici de revivre des émotions liées à leurs « [...] préoccupations en termes de bien-être, de sécurité, de rêves professionnels et de projets familiaux » (Geoffrion et Cretton, 2021, p. 2). Les personnes migrantes s'engagent sur ces routes en ayant des attentes et des espoirs envers la province (Geoffrion et Cretton, 2021). Par conséquent, les obstacles administratifs rencontrés peuvent engendrer des frustrations (Geoffrion et Cretton, 2021) puisqu'ils constituent la principale barrière à la concrétisation de leur projet d'immigration et comprend souvent un projet familial plus large.

Chez les personnes migrantes, la mobilisation des affects constitue une autre stratégie employée pour surmonter les difficultés bureaucratiques. D'ailleurs, selon Lisa

⁸ À titre d'exemple, voir la figure 1.

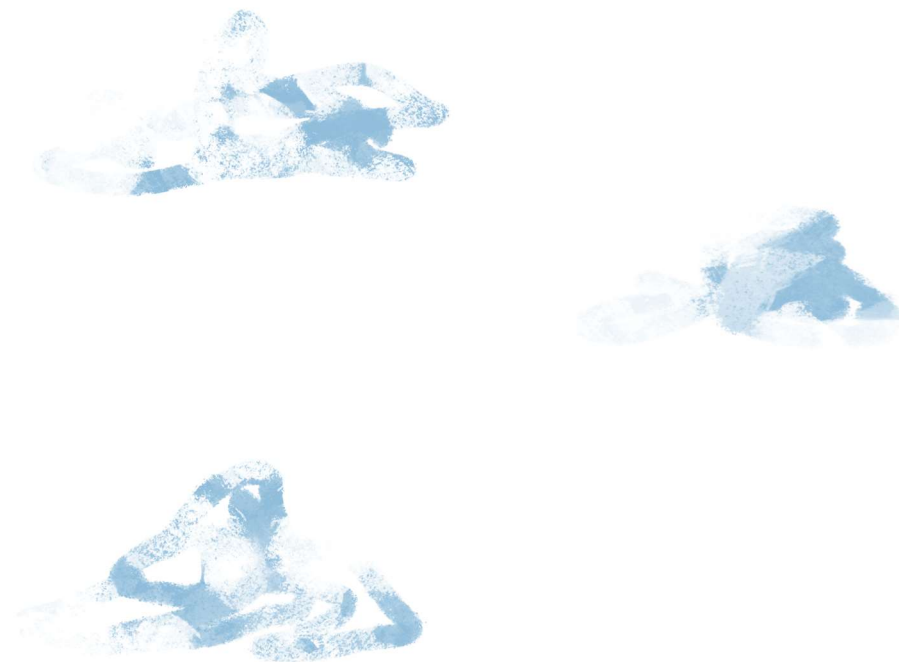
Marie Borrelli (2021), qui a réalisé un terrain de recherche ethnographique auprès de la police et des autorités chargées de la migration dans le contexte européen, les émotions jouent un rôle central dans la rencontre avec les bureaucrates et montrent comment ces acteurs et actrices façonnent, contestent et reproduisent ensemble les contrôles migratoires, autant qu'ils et elles les utilisent comme stratégie et outil de négociation. Les personnes migrantes tentent de répondre adéquatement à la désinformation qu'ils et elles peuvent voir circuler sur les forums, par exemple, aux ambiguïtés, aux délais et aux contradictions qui caractérisent la bureaucratie (Tuckett, 2015). Ils et elles apprennent ainsi à ne pas s'attarder sur le manque de justification, de logique ou de cohérence de la bureaucratie migratoire et vont plutôt accepter (parfois à contrecœur) les conditions auxquelles elles et ils sont soumis et à tirer parti de celles-ci (Tuckett, 2015). Dans le cas des dossiers de parrainage, par exemple, la mobilisation des émotions s'avère particulièrement efficace pour atténuer la méfiance des agentes ou agents d'immigration quant à la relation amoureuse. Une avocate en droit de l'immigration, rencontrée dans le cadre de la recherche de D'Aoust (2011), portant sur le rôle de ces intermédiaires dans les cas de réunifications familiales au Canada, explique qu'elle encourage ses clientes et clients à mettre de l'avant la charge émotionnelle de tous les objets et artefacts, c'est-à-dire les photos, lettres ou conversation électroniques, soumis avec leur demande de réunification conjugale. Alors que cette ouverture émotionnelle peut sembler une intrusion dans la sphère privée des parraines ou parrains et de leurs conjointes ou conjoints ou encore comme n'étant pas valorisée par le processus bureaucratique « froid » et « inflexible » de la migration, plusieurs avocates et avocats souhaitent que leurs clientes et clients amplifient la profondeur de leurs sentiments et se prêtent au jeu afin de dissiper tout soupçon (D'Aoust, 2018). Cette dimension émotive, mobilisée dans la demande de parrainage, rend le couple plus authentique pour l'agente ou l'agent d'immigration qui évalue le dossier. Il a d'ailleurs été montré que la manifestation des émotions, lors des interactions et processus de prise de décisions entre les personnes migrantes et les bureaucrates joue un rôle crucial quant à l'issue de la demande (Borrelli et Lindberg, 2018). Si elles ou ils sont invités en entrevue, ce qui est plus rare de nos jours, dû à la charge de travail importante des agentes et agents d'immigration (Satzewich, 2015), les personnes migrantes vont aussi avoir recours aux émotions de manière stratégique, au

point où ils et elles « [...] learn how to perform and show trauma in an expected way (Fassin, 2005), and how to create narratives of violence and persecution in a legitimate manner through the expected vocalization of their pain and suffering, combined with documents of proof » (Borrelli, 2021, p. 17).

Conclusion: réflexions finales

Pour conclure, le parcours bureaucratique ardu, traversé par les candidats et candidates à l'immigration au Québec, témoigne de leur agentivité par les stratégies qu'ils et elles déploient tout au long du processus. Les obstacles bureaucratiques à l'immigration sont contournés grâce à l'utilisation des services d'intermédiaires en immigration, qui possèdent un habitus bureaucratique particulier et occupent une place stratégique au prisme des contrôles migratoires. Une autre stratégie employée par les personnes migrantes consiste à utiliser le temps d'attente à leur avantage, afin de développer des nouvelles compétences administratives et aller chercher de l'information pertinente. Finalement, plusieurs d'entre eux et elles vont mobiliser leurs émotions et affects sur les routes bureaucratiques, tant dans leur rencontre avec les bureaucrates et intermédiaires qu'à travers la documentation. Bref, les personnes migrantes font le choix d'altérer leurs conduites pour adhérer aux catégories légales et bureaucratiques de l'immigration, ce qui témoigne de leur agentivité face aux mécanismes de contrôles auxquels ils et elles se heurtent (Menjívar et Lakhani, 2016). Dans la vie quotidienne, il semble que les personnes migrantes ne soient mises de l'avant que lorsqu'une tragédie les concerne, comme un naufrage dans la Méditerranée, ou encore lorsqu'ils ou elles sont pris dans une situation d'illégalité (Agustín, 2003). Dans ce cadre, ils et elles ne peuvent qu'être confinés ou confinées dans l'une ou l'autre de ces positions: « [...] as past victims of poverty or conflict in their home states and present victims of criminal bands, or as criminals who take advantage of such victims » (Agustín, 2003, p. 30). Ce constat vient consolider un certain imaginaire autour de la personne migrante qui occupe non seulement une position dangereuse, mais aussi de victime (Agustín, 2003). Cette victimisation vient diminuer la considération de la propre capacité d'action de la personne, dans la situation où elle se trouve. L'octroi d'agentivité aux personnes migrantes ne vient pas les rendre responsables de leur sort, puisque cela relève de vastes changements structurels pour lesquels les personnes migrantes n'ont aucun contrôle, mais vient plutôt mettre en évidence leurs

actions tout au long du processus qu'ils et elles traversent (Agustín, 2003). En adoptant une attitude d'acceptation face à l'imprévisibilité et le chaos, les personnes migrantes emploient des stratégies de navigation de la bureaucratie basées sur la résilience, la persistance et la créativité (Tuckett, 2015). Dans un contexte où les articles de presse soulèvent la réalité de plusieurs personnes migrantes qui sont flouées par différents intermédiaires en immigration (voir Gervais 2023a; Gervais 2023b; Porter 2022) il serait intéressant de se pencher sur l'impact de cette expérience et les recours pour ces personnes au Québec.



Références

- Affolter, L. (2021). Regular matters: credibility determination and the institutional habitus in a Swiss asylum office. *Comparative Migration Studies*, 9(1), 4. <https://doi.org/10.1186/s40878-020-00215-z>
- Agunias, D. (2009). Guiding the Invisible Hand: Making Migration Intermediaries Work for Development. *Human Development Report Office (HDRO), United Nations Development Programme (UNDP), Human Development Research Papers (2009 to present)*.
- Anderson, B. (2010). Migration, immigration controls and the fashioning of precarious workers. *Work, Employment and Society*, 24(2), 300-317. <https://doi.org/10.1177/0950017010362141>
- Andrucki, M. (2010). The visa whiteness machine: Transnational motility in post-apartheid South Africa. *Ethnicities*, 10, 358-370. <https://doi.org/10.1177/1468796810372301>
- Bélanger, D., Ouellet, M., & Fleury, C. (2019). Les travailleurs temporaires étrangers au Québec. Quels avantages pour les travailleurs qualifiés ? *Diversité urbaine*, 19, 49-69. <https://doi.org/https://doi.org/10.7202/1065120ar>
- Bélanger, D. I., & Candiz, G. (2020). The politics of 'waiting' for care: immigration policy and family reunification in Canada. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 46(16), 3472-3490. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2019.1592399>
- Blom Hansen, T., Stepputat, F., Hansen, T. B., & Stepputat, F. (2001). *States of imagination: ethnographic explorations of the postcolonial state*. Duke University Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb38913041j>
- Borrelli, L. M. (2021). Encounters of Despair: Street-Level Bureaucrat and Migrant Interactions in Sweden and Switzerland. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021272>
- Borrelli, L. M., & Lindberg, A. (2018). The creativity of coping: alternative tales of moral dilemmas among migration control officers. *International Journal of Migration and Border Studies*, 4(3), 163. <https://doi.org/10.1504/IJMS.2018.093876>
- Bourdieu, P. (1986). Habitus, code et codification. *Actes De La Recherche En Sciences Sociales*, 64, 40-44.
- Calavita, K. (2005). *Immigrants at the margins: law, race, and exclusion in Southern Europe*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511493942>
- Chaudhuri, S. (2017). Witches, Activists, and Bureaucrats: Navigating Gatekeeping in

- Qualitative Research. *International Journal of Sociology*, 47(2), 131-145. <https://doi.org/10.1080/00207659.2017.1300469>
- Colbert, D. L., Paternoster, R., & Bushway, S. (2002). Do Attorneys Really Matter? The Empirical and Legal Case for the Right of Counsel at Bail. *Cardozo law review*, 23(Part 5), 1719-1794.
- Cretton, V. (2018). Performing whiteness: racism, skin colour, and identity in Western Switzerland. *Ethnic and Racial Studies*, 41(5), 842-859. <https://doi.org/10.1080/01419870.2017.1312006>
- D'Aoust, A.-M. (2018). Réunification familiale et gestion de la migration par mariage au Canada: l'avocat comme acteur dans l'économie morale du soupçon. *Champ pénal/Penal field*, XV. <https://doi.org/10.4000/champpenal.9817>
- De Genova, N. P. (2002). Migrant "illegality" and deportability in everyday life. *Annual Review of Anthropology*, 31, 419-447. <https://doi.org/10.1146/annurev.anthro.31.040402.085432>
- Dimitria, G., Di van den, B., & Will, S. H. (2015). Transformations in Network Governance: The Case of Migration Intermediaries. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 41(10), 1558-1576. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2014.1003803>
- Fassin, D. (2005). Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. *Cultural Anthropology*, 20(3), 362-387. <https://doi.org/10.1525/can.2005.20.3.362>
- Geoffrine, K. (2021). Bureaucratic Emotionalities: Managing Files, Forms, and Delays in the Canadian Spousal Reunification Process. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021185>
- Geoffrion, K., & Cretton, V. (2021). Les routes bureaucratiques de la migration: l'expérience vécue des migrants en matière de paperasserie, commis et autres intermédiaires à l'immigration. *Anthropologica*, 63(1), 1-28. <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021184>
- Gervais, L.-M. (2023, 7 avril). *Ravages de consultants en immigration malhonnêtes dans Parc-Extension*. <https://www.ledevoir.com/societe/788302/parc-extension-ravages-de-consultants-en-immigration-malhonnetes-dans-parc-extension>
- Gervais, L.-M. (2023, 7 avril). *Une consultante en immigration accusée de négligence flagrante*. <https://www.ledevoir.com/societe/788303/enquete-une-consultante-en-immigration-accusee-de-negligence-flagrante>
- Glick Schiller, N., & Salazar, N. B. (2013). Regimes of Mobility Across the Globe. *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 39(2), 183-200. <https://doi.org/10.1080/1369183X.2013.723253>



- Gouvernement du Canada. (2023). *Plan d'action ministériel sur la régionalisation de l'immigration*. Consulter dans <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/immigration/publications/plan-action-regionalisation>
- Gouvernement du Québec. (2023). *Remplir une déclaration d'intérêt à immigrer au Québec dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ)*. Consulter dans <https://www.quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-regulier-travailleurs-qualifies/declaration-interet>.
- Graeber, D. (2012). Dead zones of the imagination On violence, bureaucracy, and interpretive labor: The Malinowski Memorial Lecture, 2006. *HAU: Journal of Ethnographic Theory*, 2(2), 105-128. <https://doi.org/10.14318/hau2.2.007>
- Gupta, A. (2012). *Red tape: bureaucracy, structural violence, and poverty in India*. Duke University Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb42689030j>
- Hage, G. (2009). Waiting Out the Crisis: On Stuckedness and Governmentality. Dans *Waiting*. <https://search.informit.org/doi/10.3316/informit.077538461209525>
- Haince, M.-C. (2010). *Au coeur des institutions d'immigration: dispositifs, gestion et contrôle migratoire au Canada* (969910113) [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Montréal. https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5024/Haince_Marie-Claude_2011_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y
- Haince, M.-C. (2014). La domestication de l'Autre ou la fabrication de l'« immigrant parfait ». *Diversité urbaine*, 14(1), 95-116.
- Hayes, M. (2015). Negotiating White Privilege: Whiteness and Lifestyle Migration in Cuenca, Ecuador. Dans I. s. David, J. o. Sardinha, & K. Torkington (dir.), *Practising the Good Life: Lifestyle Migration in Practices* (p. 256-271). Cambridge Scholars Publishing.
- Heyman, J., & Smart, A. (1999). States and Illegal Practices: An Overview. (p. 1-24).
- Heyman, J. M. (2004). The Anthropology of Power-Wielding Bureaucracies. *Human Organization*, 63(4), 487-500. <https://doi.org/10.17730/humo.63.4.m9phulu49a1l2dep>
- Hoag, C. (2011). Assembling Partial Perspectives: Thoughts on the Anthropology of Bureaucracy. *PoLAR: Political and Legal Anthropology Review*, 34(1), 81-94. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.1555-2934.2011.01140.x>
- Jacobsen, C. M., Karlsen, M.-A., & Khosravi, S. (2021). *Waiting and the temporalities of irregular migration*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780429351730>
- Kelly, T. (2006). Documented Lives: Fear and the Uncertainties of Law during the Second

- Palestinian Intifada. *The Journal of the Royal Anthropological Institute*, 12(1), 89-107.
- Laplanche, J. (2020). Agentivité. *Anthropes*. <https://doi.org/10.47854/NJFW6857>
- Lindquist, J., Xiang, B., & Yeoh, B. S. A. (2012). Introduction: Opening the Black Box of Migration: Brokers, the Organization of Transnational Mobility and the Changing Political Economy in Asia. *Pacific Affairs*, 85(1), 7-19. <http://www.jstor.org/stable/23266908>
- Lipsky, M. (1980). *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*. Russell Sage Foundation.
- Ma Agustín, L. (2003). Forget Victimization: Granting agency to migrants. *Development*, 46(3), 30-36. <https://doi.org/10.1057/palgrave.development.1110464>
- Mark, A., Shanahan, C. F., & Carpenter, A. E. (2016). Lawyers, power, and strategic expertise. *Danver Law Review*, 93(2), 469-522.
- Menjívar, C., & Lakhani, S. M. (2016). Transformative Effects of Immigration Law: Immigrants' Personal and Social Metamorphoses through Regularization. *The American Journal of Sociology*, 121(6), 1818. <https://doi.org/10.1086/685103>
- Mitchell, T. (2006). Society, Economy, and the State Effect. Dans A. Sharma & A. Gupta (dir.), *The anthropology of the state: a reader* (p. 169-187). Oxford: Blackwell Publishing.
- Nicholas, P. D. G. (2002). Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life. *Annual Review of Anthropology*, 31, 419-447.
- Nourpanah, S. (2021). Moving, Waiting, Racing: The Emotional and Temporal Experience of Policy for Nurses on Temporary Work Permits in Canada. *Anthropologica*, 63(1). <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021186>
- Ochs, J. (2011). *Security and suspicion: an ethnography of everyday life in Israel*. University of Pennsylvania Press.
- Odasso, L. (2021). Negotiating Legitimacy: Binational Couples in the Face of Immigration Bureaucracy in Belgium and Italy. *Anthropologica*, 63. <https://doi.org/10.18357/anthropologica6312021273>
- Odasso, L., & Geoffrion, K. (2023). Doing family online: (In)formal knowledge circulation, information-seeking practices, and support communities. *Family Relations*, 72(2), 389-405. <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/fare.12865>



- Paret, M., & Gleeson, S. (2016). Precarity and agency through a migration lens. *Citizenship Studies*, 20(3-4), 277-294. <https://doi.org/10.1080/13621025.2016.1158356>
- Pigg, S., Erikson, S., & Inglis, K. (2018). Introduction: Documentation: Power, Interests, Accountabilities. *Anthropologica*, 60, 167-177. <https://doi.org/10.3138/anth.60.1.t16>
- Porter, I. (2022, 30 juin). « C'est comme si on n'avait jamais existé » *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/728622/enquete-sur-la-villa-mon-domaine-c-est-comme-si-on-n-avait-jamais-existe>
- Satzewich, V. (2015). *Points of entry: how Canada's immigration officers decide who gets in*. UBC Press. <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb444776177>
- Sawicki, C., & Desloges, C. (2021). *Canadian immigration and refugee law: a practitioner's handbook* (3e ed.). Emond.
- Schwartz, B. (1974). Waiting, Exchange, and Power: The Distribution of Time in Social Systems. *American Journal of Sociology*, 79(4), 841-870.
- Serpa, S., & Ferreira, C. M. (2019). The Concept of Bureaucracy by Max Weber. *International Journal of Social Science Studies*, 7(2), 12-18. <https://doi.org/10.11114/ijsss.v7i2.3979>
- Sharma, A., & Gupta, A. (2006). *The anthropology of the State: a reader*. Oxford: Blackwell Publishing. <http://catdir.loc.gov/catdir/toc/ecip0512/2005013799.html>
- Sutton, R., Vigneswaran, D., & Wels, H. (2011). Waiting in liminal space: Migrants' queuing for Home Affairs in South Africa. *Anthropology Southern Africa*, 34(1-2), 30-37. <https://doi.org/10.1080/23323256.2011.11500006>
- Tesfahuney, M. (1998). Mobility, racism and geopolitics. *Political Geography*, 17(5), 499-515. [https://doi.org/10.1016/S0962-6298\(97\)00022-X](https://doi.org/10.1016/S0962-6298(97)00022-X)
- Tisato, D. (2017). Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée. *Migrations société*. 168(2), 119-135.
- Tuckett, A. (2015). Strategies of Navigation: Migrants' Everyday Encounters with Italian Immigration Bureaucracy. *The Cambridge Journal of Anthropology*, 33(1), 113-128. <https://doi.org/10.3167/ca.2015.330109>
- Tuckett, A. (2018). Ethical brokerage and self-fashioning in Italian immigration bureaucracy. *Critique of Anthropology*, 38(3), 245-264. <https://doi.org/10.1177/0308275X18775199>

- Underhill, E., Groutsis, D., van den Broek, D., & Rimmer, M. (2018). Migration Intermediaries and Codes of Conduct: Temporary Migrant Workers in Australian Horticulture. *Journal of Business Ethics*, 153(3), 675-689. <https://doi.org/10.1007/s10551-016-3351-z>
- Walsh, J. P. (2011). Quantifying citizens: neoliberal restructuring and immigrant selection in Canada and Australia. *Citizenship Studies*, 15(6), 861-879. <https://doi.org/10.1080/13621025.2011.600135>
- Weber, M. (1971). *Économie et société* (tome 1). Librairie Plon.

